

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 27 janvier 2012

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.)
H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3693-2009 Ph 2 – Mécanisme incitatif de Gaz Métro.
**Planification de l'audience de février 2012 - Association québécoise de lutte
contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.).**

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de fournir à la Régie les renseignements suivants de la part de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique et Stratégies Énergétiques* :

- **Preuve de SÉ-AQLPA** : Aucune preuve distincte n'est prévue. SÉ-AQLPA sont toutefois membres du groupe de travail et appuient son rapport ; ce groupe de travail présentera une preuve dont il communiquera les modalités à la Régie.
- **Contre-interrogatoires** : Environ 10-15 minutes pour les témoins de chacun des intervenants dissidents (sujet à ajustement après que leurs témoignages principaux auront été entendus).
- **Plaidoirie de SÉ-AQLPA** : Plaidoirie orale de 20 minutes (sujet à ajustement après que la plaidoirie de Gaz Métro aura été entendue au soutien du rapport du groupe de travail).

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.)*

c.c. La demanderesse et les intervenants.